

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

PV du lundi 17 février 2025

COUPES DES YVELINES FUTSAL

La Commission recherche des gymnases pour l'organisation de ces coupes. Vous pouvez retrouver les inscriptions en cliquant ici.

Voici les dates prévisionnelles :

- U15F : 1er mars 2025

U13 F

PLATEAU DE ROSNY S/SEINE

Qualification de Poissy FC

PLATEAU DE MANTES LA JOLIE

Qualification de Mantois 78 FC

FORFAIT AVISÉ

FONTENAY LE FLEURY FC
CARRIERES GRESILLONS

COUPES DES YVELINES FUTSAL

U15 F

Samedi 1er Mars 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase Provence
Rue Saint-Honoré,
78955 Carrières-sous-Poissy

**ACCUEIL DES EQUIPES A 9H00
HORAIRE DU PLATEAU 10H00 à 15H00**

- POISSY FC
- MONTESSON US
- MUREAUX OFC
- VOISINS FC
- GUYANCOURT ES
- FCF PORTES IDF
- ROSNY S/SEINE US

U15 F

Dimanche 2 Mars 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase Provence
Rue Saint-Honoré,

YVELINES FOOT N° 1834

78955 Carrières-sous-Poissy

**ACCUEIL DES EQUIPES A 9H00
HORAIRE DU PLATEAU 10H00 à 15H00**

- MANTOIS 78 FC
- VERNEUIL S/SEINE US
- ELANCOURT OSC
- PLAISIROIS FO
- CARRIERES GRESILLONS AS
- FONTENAY LE FLEURY FC
- LIMAY ALJ

FILLOFOOT

Le plateau Fillofoot Carnaval aura lieu à Verneuil sur Seine le samedi 1er mars 2025.
Il est possible de s'inscrire au plateau Fillofoot phase 4 jusqu'au 23 février 2025

FOOT À 5

Il est possible de s'inscrire au plateau Foot à 5 jusqu'au 23 février 2025

PLATEAU U6F/ U7F

Suite au nombre très faible de clubs et de licenciées inscrits pour le plateau du 07 décembre 2024, la Commission reporte ce plateau au printemps 2025.

FESTIVAL FOOT

U13 F A 8

Qualifications :

- PARIS SAINT GERMAIN FC 1
- VERSAILLES JUSSIEU AS
- GUYANCOURT ES
- VERSAILLES 78 FC
- PLAISIROIS FO
- PARIS SAINT GERMAIN FC 2
- MONTIGNY LE BX AS
- FONTENAY LE FLEURY FC
- MUREAUX OFC LES
- CARRIERES S/SEINE US
- CHANTELOUP LES V. US
- HARDRICOURT US
- VOISINS FC
- TRAPPES ES
- MANTOIS 78 FC
- POISSY FC 1

CHALLENGE REGIONAL

U11 F A 8

Qualifications :

- VERSAILLES 78 FC
- MUREAUX OFC LES
- ELANCOURT OSC
- PARIS SAINT GERMAIN 1
- PARIS SAINT GERMAIN 2
- CARRIERES S/SEINE
- MANTOIS 78 FC
- VOISINS FC

MATCH NEUTRALISÉ

SENIORS F A 8

29726777 FCFPIF - CHANTELOUP LES V.

U15 F A 8

29726948 LIMAY ALJ - POISSY FC 3

FORFAIT NON AVISÉ FESTIVAL FOOT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

U13 F A 8

MARLY LE ROI US

COURRIERS

MAISONS LAFFITTE 552332 :

Courrier du club contestant le classement du plateau Festival Foot U13F du 08/02/2025 organisé par LES MUREAUX OFC.

Après vérification de la fiche plateau,

La Commission constate que le nombre de points de chaque équipe correspond bien aux scores des matchs du plateau. Les équipes de MAISONS LAFFITTE FC et CARRIERES SUR SEINE US ont 7 points (1 victoire, 1 égalité et 1 défaite chacune) et se situent derrière LES MUREAUX OFC (9 points) et devant LES CLAYES USM (5 points)
La Commission rappelle que selon le règlement : en cas d'égalité, les équipes sont départagées :

- 1) Par la somme des points acquis pour les seuls matches ayant opposé les équipes à départager
- 2) Par le résultat de l'épreuve de jonglerie.
- 3) Par le nombre total de buts marqués au cours de l'ensemble des rencontres du plateau
- 4) Par la différence de buts au cours de l'ensemble des rencontres du plateau

La Commission constate que CARRIERES SUR SEINE US a gagné la rencontre l'opposant à MAISONS LAFFITTE FC 2/1.

Par conséquent, l'équipe de CARRIERES SUR SEINE US est classée 2ème du classement devant MAISONS LAFFITTE FC.

Le défi jonglerie n'a donc aucune incidence sur le classement.

La Commission confirme le classement du plateau et rappelle à tous les clubs, que les modifications sur les fiches récapitulatives

doivent être faites en présence de l'ensemble des équipes participantes.

CRITERIUMS FOOT A 8

Voici la composition des poules pour la seconde phase

SENIORS F

POULE A

US LE PECQ
FC VALLEE 78
FC BEYNES
FC VOISINS
FCPIF
GARGENVILLE STADE
FC BOURS LA REINE
ES GUYANCOURT

POULE B

AS ST ARNOULT
MESNIL ST DENIS ASL
ES SARTTROUVILLE
FC VOISINS 2
US CHANTELOUP
MAGNY 78 FC
LSO COLOMBES

POULE A

FOURQUEUX AS 1
BAILLY NOISY SFC 1
MONTESSON US 2
CHESNAY 78 FC LE 1
MUREAUX OFC 2
CS ROSNY FOOTBALL 1
CONFLANS FC 1
BREVAL LONGNES FC 1
LIMAY ALJ

POULE A

CARRIERES/SEINE US
FCPIF
LES MUREAUX OFC
MAISONS-LAFITTE FC
RAMBOUILLET YVELINES 2
VALLEE 78 FC
VERSAILLES JUSSIEU
VOISINS 2 FC

POULE B

GUYANCOURT ES
HARDRICOURT US
MANTOIS 78 3 FC
MAURECOURT FC
MONTESSON US
MUREAUX 2 OFC

POISSY 3 FC
SARTROUVILLE ES

POULE C

CARRIERES GRESILLONS
CROISSY US
ELANCOURT OSC
LIMAY ALJ
LOUVECIENNES AS
MESNIL ST DENIS ASL
MONTIGNY LE BTX AS
VELIZY ASC

POULE A

CARRIERES/SEINE US 1
FC FONTENAY LE FLEURY
MANTOIS 78 FC 1
MONTIGNY LE BTX AS 1
POISSY FC 1
POISSY FC 2
VERSAILLES 78 FC 1
VERSAILLES JUSSIEU
VOISINS FC 1

POULE B

RAMBOUILLET YVELINES 1
SARTROUVILLE ES 1
ROSNY/SEINE CSM
MAISONS-LAFITTE FC
LES MUREAUX OFC 1
POISSY 2
MONTESSON US
BAILLY-NOISY SFC

POULE C

CARRIERES/SEINE US 2
CLAYES/BOIS USM 2
GUYANCOURT ES
PLAISIR FO
RAMBOUILLET YVELINES 2
TRAPPES ES 1
VERNEUIL SUR SEINE US
VOISINS FC 2

POULE D

CARRIERES GRESILLONS AS
CHANTELOUP LES VIGNES US 1
CONFLANS FC
FCPIF
GUERVILLE ARNOUVILLE AS
HARDRICOURT US
LES MUREAUX OFC 2
TRIEL AC

POULE E

CLAYES/BOIS USM 1
ELANCOURT OSC
LE CHESNAY 78 FC 1
MARLY LE ROI US
NEAUPHLE-PONT RC 78

TRAPPES ES 2
VELIZY ASC
VOISINS FC 3

U11 F

POULE A

VOISINS FC 1
PARIS ST GERMAIN 1
VERSAILLES 78 FC 1
MANTOIS 78 FC 1
ELANCOURT OSC1
CARRIERES S/SEINE US 1
FC FONTENAY LE FLEURY 1
LES MUREAUX OFC 1

POULE B

RAMBOUILLET YVELINES 1
SARTROUVILLE ES 1
LE CHESNAY 78 FC 1
PLAISIROIS FO 1
POISSY FC 1
TRAPPES ES 1
MONTIGNY LE BX AS 1

RAPPELS FMI

- L'utilisation de la FMI est obligatoire pour tous les matchs de critérium, des U11F aux Senior F (annexe 10 du R.S. du D.Y.F.).

- En cas d'impossibilité exceptionnelle, utiliser une feuille de match papier (à fournir par le club recevant) en y faisant figurer TOUTES les informations (n° de match, date, compétitions, etc.) au recto et au verso.

- Lorsque la FMI n'a pas été utilisée, le motif doit faire l'objet d'un rapport envoyé au District.

- En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission du Football Féminin sur la base du rapport fourni, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à une amende et/ou à la perte du match par pénalité (annexe 10 du R.S. du D.Y.F. rubrique Sanctions).
- La saisie des remplacements sur la feuille de match est obligatoire.

Nous vous rappelons également que dans la catégorie U13F, la fonction d'arbitre assistante doit obligatoirement être assurée par une des joueuses remplaçantes de l'équipe (s'il y en a). Ce temps d'arbitrage ne doit pas excéder un quart du match en temps cumulé pour une même joueuse. C'est le nom de la première joueuse remplaçante assurant cette fonction qui doit être indiqué sur la FMI. L'arbitrage à la touche par des joueuses remplaçantes est également possible dans les autres catégories.